il ajouta : " Je suis réjoui de voir se manifester un sentiment religieux qui naissant avec la liberté, nous pourra conduire *à cette réforme religieuse qui seule sera capable de nous donner la paix et de nous fournir un clergé qui soit d'accord avec l'Etat.* Le jour où l'on proclamera la vraie liberté religieuse, les dissentions disparaîtront et les populations auront les pasteurs qu'elles désirent. Vous comprenez qu'animé par ces sentiments, je voudrais faire pour ces paroissiens tout ce qu'il est possible, mais je suis lié par la loi des garanties. "

— En Prusse, non-seulement les prêtres et les évêques sont frappés d'amende et jetés en prison ; mais ces derniers sont encore sommés de déposer leur dignité épiscopale.

Voici un de ces derniers faits relaté par le *Courrier de Posen :* " Mgr. le Primat a reçu, avant-hier lundi, de la part du président supérieur du duché, la sommation de déposer sa haute dignité dans le délai de huit jours, et il est ajouté dans l'écrit que s'il ne le fait pas de son propre gré, il sera cité devant le tribunal supérieur ecclésiastique de Berlin.

" Dans une circonstance aussi grave, Mgr. le Primat a senti le besoin de se mettre en rapport avec ses deux chapitres, et comme le temps presse, il les a mandés tous deux chez lui. Hier, mardi, le chapitre de Gnesen et le chapitre de Posen se sont présentés à dix heures du matin au palais archiépiscopal, et sont entrés immédiatement en séance. Cette séance a duré jusqu'à midi. Comme de raison, on ne sait rien de ce qui s'y est passé, seulement on nous affirme que les deux chapitres comprennent le devoir d'une union parfaite avec leur chef spirituel, à l'égard duquel ils professent une vénération inébranlable, un amour ardent, une confiance à toute épreuve et une obéissance persévérante.

" Le moment que notre prévoyance devançait depuis longtemps est donc arrivé. Chacun doit être préparé à ce coup. L'heure présente est solennelle et grave. Nous espérons que notre société catholique comprendra les grands devoirs qui lui incombent.

" Il est impossible de comprimer entièrement l'émotion qui déborde de nos cœurs. Pourtant cette émotion ne doit pas nous pousser à l'irritation et aux passions violentes. Dieu fasse que maintenant et plus tard la douleur et l'indignation n'amènent pas des démonstrations tumultueuses ! Tâchons de nous pénétrer de la nécessité de remplir toujours plus parfaitement nos devoirs et nos obligations ; tenons ferme à la vérité et à la sainte Eglise ; prions avec ferveur ; de cette manière nous nous acquitterons le mieux de ce que nous devons à Dieu et aux hommes, et nous montrerons à notre bien aimé archevêque que nous le comprenons, que nous lui obéissons et que nous sommes dignes de nous élever jusqu'à la hauteur de ses sacrifices. "

Mais les autorités prussiennes ne s'en tiennent pas seulement à jeter l'injure et la menace à la figure de l'épiscopat catholique, elles poussent même l'infâmie jusqu'à voler à main armée, les archives des églises et les sceaux des paroisses. C'est ainsi que l'autre jour, le procureur du roi et le bourgmestre sont venus dans le local du consistoire archiépiscopal, à Gnesen, exiger qu'on leur livrât les dossiers relatifs à l'administration des paroisses, et malgré les protestations du chanoine Wojciechowski, faisant fonction de vicaire-général, ils ont usé de violence et emporté les papiers.

Le courageux archevêque de Gnesen et de Posen a protesté contre une telle injustice, il a nié à l'autorité civile le droit de s'emparer des documents appartenant aux églises, mais que peut cette protestation courageuse contre la haine fanatique d'un gouvernement impie qui a pour lui la force et qui se croit sûr de l'impunité.

Mais laissons là ces tristes infâmies, l'Eglise peut être persécutée, on peut encore, comme sous les empereurs romains, envoyer les chrétiens aux bêtes ou les forcer de rentrer dans les Catacombes ; néanmoins l'Eglise ne périra pas, elle est assise sur un roc inébranlable que les plus violentes tempêtes peuvent assaillir mais non briser.

C'est même dans la persécution que l'Eglise s'épure et qu'elle est rendue plus digne de son Divin Fondateur. Ces temps malheureux passeront et le catholicisme sortira triomphant de la lutte que lui font actuellement les suppôts de satan.

Arrivons maintenant à la Puissance du Canada.

— Dans une des Provinces qui forment la Confédération canadienne, il existe un parti infâme de fanatiques protestants qui déshonore le nom d'hommes civilisés. Pendant l'année qui vient de s'écouler cette clique éhontée, qui a le nom de Législature du Nouveau-Brunswick, n'a cessé de persécuter la conscience des catholiques, d'emprisonner laïcs et prêtres parce qu'ils refusaient de payer une taxe inique et opposée à leurs principes religieux.

La courageuse population catholique ne s'est pourtant pas laissée abattre. A la violence elle a opposé l'héroïsme des persécutés, à la force une pieuse résignation. Elle aurait pu fomenter des troubles, se soulever en masse contre ses persécuteurs, ou les décimer en détail, elle ne l'a pas voulu parce que ses principes religieux s'y opposent, elle a voulu rester dans le chemin de la légalité et ne devoir qu'à la Divine Providence la fin de ses maux.

L'année qui commence verra-t-elle finir cette honteuse comédie organisée par les protestants fanatiques du Nouveau-Brunswick ? Nous ne le savons ; mais nous le désirons aussi bien dans l'intérêt de nos co-religionnaires que dans celui de toute la Puissance.

Toujours est-il que les catholiques de la Province voisine viennent de remporter une belle victoire électorale dans le comté de Kent. Malgré les moyens frauduleux employés par le ministère New-Brunswickois, le candidat des catholiques a été élu à une majorité de 118 voix. C'est peu si l'on considère que le comté de Kent est presque entièrement peuplé de catholiques ; mais c'est beaucoup si l'on tient compte de la corruption qui a eu lieu dans cette élection.

On sait que le Nouveau Brunswick jouit de l'avantage soi-disant inappréciable du vote au scrutin secret. Cependant, malgré les qualités du scrutin secret, on a trouvé moyen de pousser la corruption jusqu'aux dernières limites au possible. Avec ou sans la permission de Messieurs les officiers rapporteurs, presque partout les urnes reçurent beaucoup plus de bulletins qu'il n'y avait de voteurs. Ainsi, à Dundas 350 voteurs se sont présentés au poll et cependant on a trouvé dans l'urne électoral 422 bulletins dont cinq furent détruits ; à Wellington on a compté 78 bulletins de plus qu'il n'y avait de voteurs ; à North Weldford, l'excédant a encore été de 63 bulletins ; à Harcourt la liste contient 189 électeurs dont 130 sont absents depuis deux ans, cependant le candidat protestant obtint 301 voix tandis que M. O'Leary n'en eut que trois.

Est-ce assez de corruption comme cela. Peut-on attendre quelque acte de justice de la part d'hommes qui ne reculent pas devant des moyens aussi abjects.

— Les writs ordonnant des élections générales pour le choix des représentants du peuple à l'Assemblée Législative d'Ottawa, ont été émanés. En conséquence, les électeurs de toute la Puissance sont convoqués pour le 22 de Janvier